



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 50610

Texte de la question

M. François Loncle interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proportion insuffisante de femmes dans les formations scientifiques et techniques en France. Dans le domaine des sciences, les femmes sont notoirement trop peu nombreuses, même si leur part a augmenté de 2,5 % entre 2008 et 2012. À l'exception de l'institut AgroParisTech où elles constituent la moitié des étudiants, elles sont minoritaires dans toutes les autres grandes écoles spécialisées. D'après l'étude de Mutationnelles 13 publiée en octobre dernier, elles ne représentent en moyenne que le tiers des effectifs des filières scientifiques et technologiques, mais seulement le quart dans les écoles d'ingénieurs. Ainsi, l'École des mines accueille 26,8 % de femmes, alors que Polytechnique n'en compte que 13,4 %. Cette situation est déjà perceptible dans l'enseignement secondaire puisque seulement 37 % des lycéennes sont inscrites dans les terminales scientifiques. Elle se répercute logiquement dans la recherche où les femmes ne composent que 27 % du contingent scientifique français, contre 33 % au niveau européen. Cette disparité se retrouve fatalement dans la production littéraire scientifique, comme il ressort d'une vaste étude bibliométrique conduite par une équipe américano-canadienne et publiée en décembre 2013 par la revue Nature. Si la France fait mieux que les cinq plus gros contributeurs (États-unis, Chine, Grande-Bretagne, Allemagne et Japon) à la science mondiale, elle est toutefois largement dépassée par le Brésil, l'Argentine, la République tchèque, la Roumanie et l'Ukraine. Il lui demande de lui préciser les dispositifs destinés à encourager les femmes à s'orienter vers le milieu de la recherche scientifique, dans la mesure où il ne s'agit pas tant de favoriser la parité que de promouvoir les mérites intellectuels de plus de la moitié de la population française. Il souhaite savoir si, avec ses collègues de l'éducation nationale et des droits des femmes, elle a engagé une réflexion sur la féminisation des filières scientifiques, notamment en luttant contre certains préjugés socioculturels tenaces.

Texte de la réponse

En France, la mixité des filières scientifiques est une des priorités de l'action du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis 2012. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique globale et transversale conduite par le Gouvernement. En particulier, la ministre est pleinement engagée dans la priorité fixée depuis 2014 de valorisation de la mixité des métiers parce qu'elle permet de répondre aux attentes des filles et des garçons et parce qu'elle permet à notre pays de favoriser l'expression de tous les talents. La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit la lutte contre les stéréotypes de sexes dans les missions de l'enseignement supérieur (article 11) et a prévu la prise en compte dans l'orientation de l'objectif de mixité dans les filières de formation de l'enseignement supérieur (article 23). Pour l'année 2015, les mesures et actions de la feuille de route ministérielle en faveur de l'égalité des sexes qui visent la promotion de la mixité et la réalisation de l'égalité professionnelle au sein du monde académique sont les suivantes : - réaliser une enquête sur les chercheur(e)s dans les administrations ; - réaliser une étude sur les écarts de salaire femmes/hommes dans le monde académique ; - impulser la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les établissements scolaires pour déconstruire les stéréotypes de sexe, et ce dans le cadre de la « convention interministérielle en faveur de l'égalité entre les filles

et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » signée en février 2013 ; - poursuivre l'analyse des politiques d'orientation des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer la dissémination des bonnes pratiques (notamment l'orientation des femmes vers des études longues et vers des carrières scientifiques) ; - intégrer la dimension « enseignement supérieur et recherche » dans le travail de l'ONISEP qui vise l'exclusion de tout stéréotype sexiste dans l'information délivrée sur les filières de formation et les métiers ; - intégrer les questions de la lutte contre les stéréotypes de sexe et de leviers d'action en faveur de la mixité dans la réflexion autour de la formation des cadres des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche ; - renouveler les conventions avec les associations qui agissent en faveur d'une orientation mixte dans les lycées et dans les établissements d'enseignement supérieur, et qui mènent des actions en faveur de l'égalité professionnelle dans le monde académique et de la mise en valeur des carrières des femmes scientifiques ; - promouvoir l'exposition « Infinités plurielles » qui vise la mise en valeur des femmes de science et qui renforce l'attractivité des carrières scientifiques auprès des collégiennes, des lycéennes et des étudiantes ; - poursuivre l'opération Prix Irène Joliot-Curie qui vise à récompenser des chercheuses de haut niveau dans les sciences dites « fondamentales » et dans les technologies ; - soutenir les réseaux européens et internationaux d'enseignant(e)s-chercheur(e)s et de chercheur(e)s qui agissent en faveur de la promotion des femmes scientifiques et des études de genre ; - soutenir les recherches sur le genre dont les résultats scientifiques permettent d'identifier les leviers d'action en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ces actions font l'objet d'un suivi régulier qui permet, avec le concours des établissements d'enseignement supérieur, de mobiliser tous les partenaires associatifs et économiques.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50610

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1724

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3241